

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 16 mai 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00143 et D08-01-18/B-00144
Propriétaire(s) : Neoteric Developments Inc.
Emplacement : 1976, avenue Lenester et (895), avenue Mooney
Quartier : 7 – Baie
Description officielle : partie du lot 10, plan enr. 300416
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots destinés à la construction de deux nouvelles maisons isolées. La maison existante qui chevauche la limite de propriété proposée sera démolie.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Parties	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00143	1 et 2	19,83 m	30,51 m	599,8 m ²	(895), avenue Mooney
B-00144	3 et 4	19,46 m	30,51 m	614,8 m ²	1976, avenue Lenester

Il y a lieu de noter qu'aux fins de l'application du règlement, la façade de l'avenue Lenester est considérée comme étant la limite de lot avant du lot d'angle nouvellement configuré et que la maison isolée proposée au 895, avenue Mooney sera conçue et construite de façon à donner sur l'avenue Mooney.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.